

1 Dates d'ouverture du serveur « net-entreprises »

Le serveur déclaratif sera ouvert :

- ✓ pour l'échéance d'avril 2011 : du 15/03/2011 au 20/05/2011
- ✓ pour l'échéance de juillet 2011 : du 15/06/2011 au 15/08/2011

Toute déclaration postérieure à la date de fermeture du serveur ne pourra être réalisée que sur un bordereau papier à demander au conseiller Retraite Réunica, gestionnaire de votre compte cotisation.

2 Le téléversement

Rappel : L'administrateur du compte peut choisir d'habiliter une personne pour télédéclarer les cotisations, une autre pour effectuer le téléversement, ou choisir de ne donner l'habilitation de télédéclarer et Téléverser qu'à une seule personne.

Dans l'éventualité où votre demande de téléversement n'aurait pas été suivie d'effet (à l'état « demandé »), nous vous invitons à rééditer le formulaire d'autorisation, à le renvoyer dûment signé et accompagné des RIB, au **Centre de Traitement net-entreprises, BP 270, 27092 EVREUX cedex 9**.

À retenir : votre ordre de téléversement ne sera exécuté que le dernier jour du mois de l'échéance.

3 Important

Si vous choisissez de ne pas utiliser le téléversement, utilisez le coupon de paiement imprimable à partir de votre télédéclaration, et joignez le à votre chèque de paiement.

Si vous choisissez de régler par virement bancaire, n'oubliez pas d'indiquer, outre votre numéro Siret, la référence de paiement figurant sur le « coupon d'identification du paiement ».

Pour être prise en compte par le site, toute saisie de déclaration trimestrielle devra, le moment venu, impérativement y être validée en cliquant sur la touche « valider ».

4 Codifications particulières

GMP : indiquer dans la case : « Base en euros/Forfait en euros », le montant total de la somme due au titre de la GMP

*Ex. : cotisations GMP calculées = 3 100,00 euros / Base GMP = 3 100,00
Le calcul se fera sur $3 100,00 \times 100 \% = 3 100,00$ euros*

Autres cas : apprentis, retraités reprenant une activité, activité réduite, fonctionnaires, prévoyance... nous vous invitons à prendre contact par mail avec vos correspondants DUCS Réunica.

5 Contacts utiles

Pour toute difficulté avec le site « net-entreprises », un Centre d'Appel Téléphonique est à votre disposition au 0820 36 62 42 (*ex. : problème relatif au mot de passe*).

Pour toute question relative à l'amorçage de votre déclaration, vos correspondants DUCS Réunica sont joignables :

- ✓ par e-mail (*à privilégier*) : simplification_administrative@reunica.com,
- ✓ par téléphone : 01 40 22 37 00.

Vous pouvez aussi consulter le site de nos Fédérations : www.agirc-arrco.fr